

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 30108

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Artois, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université du Maine - Le Mans, Université de Montpellier, Université Paris 13, Université de Rennes 1, Université Nice Sophia Antipolis, Aix-Marseille Université	Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Administrateur du Cnam, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université, Recteur de l'Académie, chancelier des universités;

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Tenue comptable des dossiers clients du cabinet d'expertise comptable
 - Etablissement des déclarations fiscales et sociales des clients et transmission aux organismes concernés
 - Vérification des obligations juridiques courantes
 - Conseil dans les domaines comptables, fiscal, juridique, financier pour des questions courantes auprès des clients du cabinet
 - Contrôle et révision des comptes des clients
 - Etablissement des documents de synthèse
 - Construction de tableaux de gestion à la demande des clients
-
- Traiter et contrôler l'ensemble des opérations comptables des dossiers clients qui lui sont confiés, en conformité avec les règles comptables, fiscales et sociales, et dans le respect des normes professionnelles
 - Etablir toutes les déclarations fiscales des clients qui lui sont confiés (TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, taxes assises sur les salaires...)
 - Vérifier les obligations juridiques courantes de ses clients (assemblées générales annuelles obligatoires, dépôt des comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce...)
 - Gérer le suivi et la mise à jour des dossiers clients selon les normes professionnelles, avec les outils du cabinet.
 - Préparer les dossiers d'assistance et de conseil en matière sociale et fiscale
 - Prendre en charge la révision comptable en justifiant les comptes de l'entreprise par cycle, en contrôlant les pièces justificatives et les charges au réel, en effectuant les rapprochements avec l'exercice précédent et en rédigeant des commentaires
 - Préparer les documents de synthèse et la liasse fiscale
 - Elaborer les tableaux de bord de gestion (analyse marge, prévisions de trésorerie) de l'entreprise
 - Pratiquer la relation client
 - Utiliser les outils de dématérialisation.
-
- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
-
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en

interne et en externe.

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M69 : Activités comptables

- Responsable d'un portefeuille de clients en cabinet d'expertise comptable
- Aide-comptable
- Assistant de gestion PME/PMI
- Gestionnaire administratif et financier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1203 : Comptabilité

M1205 : Direction administrative et financière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

	Oui	Non
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- **Arrêté du 22 janvier 2014**, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- **Arrêté du 22 janvier 2014**, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017 Conservatoire national des arts et métiers, arrêté du : 24/08/2016 Université de Corse - Pascal Paoli, arrêté du : 12/07/2016 Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015 Université du Maine, arrêté du : 03/07/2017 Université de Montpellier, arrêté du : 27/07/2015 Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015 Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017 ; Université Nice Sophia Antipolis,

arrêté du : 28/05/2018 ; Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 -Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Artois](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université de Corse - Pascal Paoli](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université du Maine](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université Paris 13](#)

[Université Rennes 1](#)

Université Nice Sophia Antipolis

Aix-Marseille Université

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :